

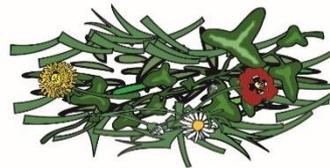


AMENDEMENT ORGANIQUE

COMPOST DE FERMENTESCIBLES ALIMENTAIRES

NORME NF U44-051

Compost obtenu après tri et traitement anaérobie de déchets verts ; eaux de laiterie ; cultures intermédiaires à vocation énergétique; eaux de sucreries ; déchets végétaux bruts d'industries agroalimentaires et fumiers équins.



VALEURS AGRONOMIQUES

COMPOSITION DU PRODUIT	VALEUR
Matière sèche	41.1 % matière brute
Matière organique	16.5 % matière brute
Azote total	0.74 % matière brute
Azote organique non uréique	Compris entre 0.69 & 0.73
Rapport C/N total	11.2
Phosphore total	0.33 % matière brute
Potassium total	0.58 % matière brute
Magnésium total	0.37 % matière brute
Calcium total	1.75 % matière brute
Cuivre	37.2 mg/kg de matière sèche
Zinc	154.0 mg/kg de matière sèche

1 rue Jacques Callot
57600 MORSBACH
Tél. : 03 87 00 01 01
www.sydeme.fr



N° DE LOT :

MS C51 17 004



Nos déchets ont de la ressource !



INDICATIONS D'EMPLOIS

Au potager

Plantes à fort besoin : 3 à 5 kg/m² (artichauts, céleri, poireau, concombre, courgette, cornichon, pomme de terre, tomate, maïs) ;

Plantes à moyen besoin : 1 à 3 kg/m² (asperges, betteraves, carottes, épinards, haricots, laitue, persil, petits pois).

Plantes à faible besoin : elles peuvent se passer d'apport de compost (ail, échalote, oignon, choux, mâche, navet, radis, plantes aromatiques, radis, fève).

Pour les arbres fruitiers

Sous l'envergure des feuilles :

- 3 à 5 kg/m² pour les arbres,
- 3 à 5 kg/m² pour les arbustes.

Pour la plantation d'arbres ou buissons fruitiers :

20 % maximum de compost dans le trou de plantation.

Jardin d'agrément

Pelouse : 8 à 10 kg/m² en les incorporant sur les 10 premiers centimètres de terre avant de semer. En entretien, 1 à 2 kg/m² chaque début de printemps.

Terrain de végétation générale : haies arbustives : 8 à 10 kg/m² en les incorporant sur 15 cm de profondeur. En entretien, 2 à 3 kg/m² tous les 2 ans.

Massif floraux : 5 à 8 kg/m² de compost sur les 15 premiers centimètres.

Dans les jardinières : 20 % maximum de compost.

INDICATIONS DE STOCKAGE : au sec, loin d'une source de chaleur.

INDICATIONS DE MANUTENTION : se munir d'une pelle, d'un seau ou d'une brouette.

CONSIGNES HYGIENE SECURITE ENVIRONNEMENT

- Port de gants préconisé.
- Éviter le contact avec les yeux et la bouche.
- Laver les fruits et légumes avant de les manger
- Recommandation d'emploi : ne pas ingérer. Se laver et se sécher les mains après usage.
- Interdit pour l'alimentation animale, ne pas stocker à proximité d'aliments pour animaux d'élevage.